

**COMPTE RENDU**  
**Conseil de la Communauté de Communes de**  
**COUSTELLET du 30 septembre 2009**

**PRÉSENTS :**

**TITULAIRES :** Marie Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Delphine CHANAVAS, Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Robert FRASSI, Claude PELLEGRINI, MONTET Brigitte.

**SUPPLÉANTS :** Chantal SANCHES, Isabel CASTEAU, Elsa POGGIALE, Monique JOANNY.

Le quorum est atteint (17 présents)

**Ordre du jour n° 1 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2009**

Le Président demande aux membres de s'exprimer sur le compte rendu de la séance du 7 septembre 2009.

*- Monsieur Alain DEILLE fait remarquer qu'à l'ordre du jour N°2 il n'est pas mentionné que l'assemblée a rejeté le retrait de la Commune d'Orgon. Il fait remarquer également qu'une erreur de frappe dans le même paragraphe (n'avaient pas la maîtrise) il faut lire (maîtrise).*

*- Monsieur Jean-Claude REBUFFAT demande que la déclaration qu'il a faite au sujet des serres photovoltaïques soit rajoutée sur le compte rendu. La déclaration est donc jointe en annexe du présent compte-rendu.*

*- Monsieur Michel GRILLI est chagriné par la question Diverse N°9 sur la demande d'intervention de la gendarmerie pour le stationnement du dimanche le jour du marché de Coustellet.*

**Ordre du jour n° 2 : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE**

Le Président rappelle que dans sa séance du 4 juin 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur le territoire de COUSTELLET, étant précisé que par définition, les Z.A.C. sont des opérations d'aménagement foncier qui peuvent avoir pour objet d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques, mais également la construction de logements et d'équipements publics, la sauvegarde et la mise en valeur des espaces naturels environnants.

La lecture attentive des statuts de la Communauté pourrait éventuellement poser le problème de la compétence exacte de la Communauté de Communes pour réaliser du logement dans une zone d'aménagement concertée.

Notre lecture des statuts par ailleurs confirmée par notre Conseil juridique est que la Communauté de Communes a les compétences dans ce domaine.

Toutefois, pour éviter tout recours ultérieur éventuel, le Président demandera de confirmer cette interprétation. Une demande similaire sera effectuée auprès des communes membres de la Communauté de Communes pour demander aux conseils municipaux de confirmer eux mêmes cette interprétation des statuts.

Le Président propose donc de dire que conformément à l'article 12 des statuts de la Communauté de communes, cette dernière a bien la compétence pour réaliser des logements dans une ZAC et notamment dans la ZAC envisagée par la délibération en date du 4 juin 2009.

*- Monsieur Alain DEILLE fait lecture de la convention de l'Art.12 il partage la proposition que le Président a faite, mais il demande de modifier les statuts en ce sens si le conseil souhaite le réaliser.*

*Le Président soumet au vote du conseil communautaire cette proposition.*

**POUR : A L'UNANIMITE**

### **Ordre du jour n° 3 : RAPPORT D'ACTIVITE 2008**

Le Président rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités et notamment l'article L 5211-39 qui précise que le Président doit transmettre aux communes membres le rapport d'activité de l'année précédente pour le 30 septembre. Chaque commune est invitée à le présenter en Conseil Municipal.

Le Président cédera la parole au Président du Comité Communication pour la présentation du rapport d'activité 2008.

- *Le Président donne la parole à Monsieur Claude PELLEGRINI qui fait lecture du rapport annuel d'activité de 2008 et donne les explications de chaque poste.*
- *Monsieur Alain DEILLE signale qu'il faudrait rectifier à la page 5 dans la rubrique « le Conseil Communautaire » la composition de 17 délégués titulaires et suppléants. Il souhaite également qu'il y ait une meilleure présentation du rapport.*
- *Madame Marie Paule GHIGLIONE demande de rajouter sur le compte rendu Culture que le financement pour le service informatique des bibliothèques a été financé en 2008.*
- *Monsieur le Président soumet au vote du conseil communautaire le rapport d'activité 2008.*

### **POUR : A L'UNANIMITE**

#### **Ordre du jour n°4 : DECISION MODIFICATIVE**

Le Président expose que suite à la délibération du Syndicat Mixte du SCOT de la région de Cavaillon en date du 21 septembre, il est nécessaire d'affecter des crédits à une participation financière complémentaire et obligatoire de 10 601 €.

La somme de 10 601€ nécessaire au financement de cette dépense fera l'objet :

- d'une réduction de crédit à la section de fonctionnement du chapitre 011 – charges à caractère général à hauteur de 6 700€
- d'une réduction de crédit à la section de fonctionnement du chapitre 022 – dépenses imprévues à hauteur de 3 901 €
- d'une ouverture de crédit à la section de fonctionnement du chapitre 65 – autres charges de gestion courante à hauteur de 10 601 €

- *Monsieur Alain DEILLE demande si le SCOT fonctionne à guichet ouvert et s'il peut assumer.*
- *Madame Marie Paule GHIGLIONE donne des explications à ce sujet.*
- *Monsieur Robert DONNAT demande au Président si les Communes doivent participer pour les 10 601€.*
- *Le Président répond que cette somme est uniquement versée par le Communauté des Communes de Coustellet.*

Le Président soumet au vote du Conseil la décision modificative induite par cette participation complémentaire obligatoire.

### **POUR 16**

### **CONTRE 1 (Alain DEILLE)**

#### **Ordre du jour n° 5 : QUESTIONS DIVERSES**

- *Monsieur Robert DONNAT intervient sur l'ordre du jour N°7 du compte rendu sur les serres photovoltaïques en date du 7 septembre 2009.*
- *Monsieur Robert DONNAT explique qu'il y a confusion de la part de Monsieur Michel GRANIER qui a rappelé que le SCOT conduit une étude agricole et qu'il serait intéressant d'en prendre connaissance.*
- *Monsieur Robert DONNAT remercie l'assemblée de l'information sur la politique du développement durable de la CCC et apprécie que l'information sur le projet de la SARL des Pépinières Viticoles soit en parfaite harmonie avec la politique de la CCC. Monsieur Robert DONNAT précise que les interventions de certains élus sont non fondées par des confusions techniques sur les panneaux photovoltaïques et sur la réglementation :*

- L'autorisation de construction de serres agricoles en zone NC n'est tributaire que du projet agricole et non des installations mises en place.
- Seules les fermes en sol obligent la détermination de zones après révision simplifiée du POS.
- Pour les toitures une simple Déclaration Préalable est exigée (avis de l'ABF si intra-muros ou site classé).
- Les panneaux photovoltaïques peuvent être posés soit en intégrés ou en superposés à la toiture.
- Le SCOT n'a pas à déterminer dans les zones agricoles des sous zones autorisant la construction de serres quelque soit la technique de toiture utilisée.
- Madame Marie Paule GHIGLIONE informe que le SCOT a décidé de faire une mini charte sur les Photovoltaïques.
- Monsieur Alain DEILLE demande s'il n'y a pas de contrainte à ce projet de la part du Parc du Luberon.
- Monsieur Robert DONNAT répond qu'il n'y en a aucune.
- Le Président donne le compte rendu de la réunion de l'ensemble du SCOT des maires. Afin de mettre en place leur vision de la Communauté d'agglomération 2 membres de la CCC pour représenter celle-ci.
- Monsieur le Président donne le nom des 4 candidats :  
Messieurs René VALENTINO, Alain DEILLE, Robert DONNAT, Jean-Claude REBUFFAT
- Monsieur le Président demande si le conseil communautaire est prêt à voter ce soir.

## **OUI A L'UNANIMITE**

Après le vote voici les résultats :

Monsieur Robert DONNAT	13 Voix
Monsieur Jean-Claude REBUFFAT	9 Voix
Monsieur Alain DEILLE	7 Voix
Monsieur René VALENTINO	5 Voix

Les représentants seront Messieurs Robert DONNAT et Jean-Claude REBUFFAT

- Madame Marie Paule GHIGLIONE fait une mise au point concernant la bibliothèque : le personnel communal n'a pas participé au montage des chapiteaux car elle n'a pas été sollicitée.
- Le Président informe que Lagnes et Cabrières n'ont pas été sollicités car il y avait le quota des employés de la CCC.
- Madame Marie Paule GHIGLIONE tient à informer que jamais elle n'a interdit la pose des affiches sur la commune de Cabrières.
- Monsieur Claude PELLEGRINI signale que le bulletin communautaire sortira fin octobre début novembre 2009.
- Précise que la prochaine réunion Communication Tourisme se tiendra à Cabrières le 19 octobre 2009.
- Monsieur Alain DEILLE au niveau de la CCC demande : qu'est ce que l'on veut mettre en commun ? À quel moment doit-on en débattre pour savoir ce que l'on peut faire ensemble. Préparer le débat par commune pour avoir un projet commun. Qu'elle orientation, réfléchir au niveau du bureau,
- Monsieur Alain DEILLE trouve qu'il est urgent et important de régler ce débat.
- Que doit-on transférer à la CCC (tourisme, etc...).
- Depuis 1992 qu'elle a été la progression de la CCC ?
- Prévoir une réunion avec la population.
- Monsieur Robert DONNAT en qualité de représentant de la CCC souhaite une étude, voire créer un comité afin de s'informer sur la Communauté d'agglomérations :
- sur le rôle de la Communauté d'agglomération
- ses avantages
- ses inconvénients
- De plus la CCC devra réfléchir sur ses attentes et plus d'information en prévision d'une éventuelle adhésion.
- Monsieur le Président précise qu'il y a des réunions publiques concernant le SCOT :

La séance est levée à 19h30.